

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 20 juin 2019 à 19h00 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire-suppléant : M. Bernard Bédard
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Beauregard
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire-suppléant.

Les membres du conseil déclarent tous avoir reçu l'avis de convocation conformément à la loi.

Ordre du jour

1. Adoption du règlement décrétant des travaux de pavage et autres d'une partie du rang Ste-Geneviève et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts.
2. Rencontre avec M. Jean Beauchesne de WSP Canada inc.

105-06-2019

1. **Adoption du règlement 330-2019 décrétant des travaux de pavage et autres d'une partie du rang Ste-Geneviève et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts**

CONSIDÉRANT QUE Mme Caroline Choquette, directrice générale fait la présentation du projet de règlement numéro 330-2019 :

Ce projet de règlement a pour but de décréter un emprunt et une dépense de 311 322.74 \$ décrétant des travaux de réhabilitation, pavage et autres d'une partie du rang Ste-Geneviève et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 3 juin 2019;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard appuyé par M. Stéphane Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 330-2019 décrétant des travaux de réhabilitation, pavage et autres d'une partie du rang Ste-Geneviève et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts. Que copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

Arrivée de M. Stéphane Beauchemin, maire à 19h30. M. Beauchemin préside la suite de l'assemblée spéciale.

Les membres du conseil étant tous présents, ils acceptent l'ajout du point suivant :

106-06-2019

3. **Sécurité civile – Mandat pour la préparation de solutions visant à se conformer au Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte de mobilisation(...)pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre exige que la municipalité soit en mesure de parer à une interruption de l'alimentation électrique survenant au centre de coordination et dans le centre de services et d'hébergement temporaire;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mesures d'urgence prévoit que le centre communautaire serait utilisé à titre de centre d'hébergement temporaire pour les personnes sinistrées;

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire appartient à la Régie intermunicipale de Roxton;

CONSIDÉRANT la résolution no. 105-06-2019 adoptée par le conseil municipal de la Municipalité du Village de Roxton ayant le même objet;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la directrice générale à procéder à la recherche d'alternatives visant à rencontrer les obligations découlant du règlement sur les procédures d'alertes. Que les solutions trouvées seront proposées au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de Roxton. Que cette recherche d'alternatives soit faite en collaboration avec la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Adoptée

107-06-2019

4. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 55.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Bernard Bédard
Maire-suppléant

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

